



MAIRIE de BELLOT

Le 30 mars 2015

☎ Mairie : 01.64.04.81.98
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99
📠 : 01.64.04.80.63
📧 : mairiebellot@orange.fr

NS/

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2015

Présents :

M. François HOUSSEAU, Maire
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART – M. Jean ROUBION, Adjoint
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Frédéric DUGUET - Jean-Pierre LEGENDRE - Patrick SUDRES Mmes– Mugnette AUBISSE – Gabrielle MAILLARD – Sylvie DJOUADI - Christine MOREAUX

Absents excusés + pouvoirs :

M. Etienne NORMIER ayant donné pouvoir à M. Jean ROUBION
M. Marc PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Luis Filipe DE MELO VIEIRA

Absente :

Mme Céline BEMELMANS

COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE

Le compte rendu de la séance du 20 février 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Nomination secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Monsieur François HOUSSEAU a été désigné pour remplir cette fonction qu'IL a accepté.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Point N°10.

1/ COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT (délibération n° 12/2015)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésor Public pour l'exercice 2014 - Assainissement

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT (délibération n° 13-2015)

Approuve, à l'unanimité, le Compte administratif 2014 assainissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2013	230 926.88 €	38 163.51 €
Résultat Exercice 2014	- 2 674.14 €	- 168.14 €
Résultat de Clôture 2014	228 252.74 €	37 995.51 €

3/ BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT (délibération n° 14-2015)

Adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2015 s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement	228 252.74 €
Section investissement	42 387.61 €

4/ COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE(délibération n° 15-2015)

Approuve, à l'unanimité, le Compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2014 - Commune

5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2014 COMMUNE (délibération n° 16-2015)

Approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de Clôture 2013	695 118.05 €	20 300.29 €
Résultat Exercice 2014	61 603.31 €	-196 619.86 €
Résultat de Clôture 2014	756 721.36 €	-176 319.57 €

6/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 (délibération n° 17-2015)

Propose d'augmenter le taux des trois taxes pour l'exercice 2015 comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	8,97 %
Taxe sur le foncier bâti	18,79 %
Taxe sur le foncier non bâti	35,40 %

7/ AFFECTATION DU RESULTAT (délibération n° 18-2015)

Décide d'affecter au budget 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de la façon suivante :

Affectation résultat (compte 1068)	176 319.57 €
Section investissement	580 401.79 €

8/ BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015 COMMUNE (délibération n° 19-2015)

Adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2015 Commune, équilibré comme suit :

Section de fonctionnement	986 228.79 €
Section investissement	667 299.90 €

9/ TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU SIVOM (délibération n° 20-2015)

Le Conseil accepte à l'unanimité le transfert de compétence assainissement pour la station d'épuration et réseaux (création et réhabilitation) au SIVOM.

10/ QUESTIONS DIVERSES

◆ Vidéo protection : Accord de la préfecture pour la mise en place et l'exploitation d'un système de vidéo protection.

◆ PLU : Suite à la réunion publique du 6 mars 2015, le cabinet EU-CREAL présentera le PLU devant la commission d'urbanisme puis sera envoyé aux administrations concernées.

◆ Travaux église : Quatre entreprises ont répondu à la consultation, le conseil Municipal à choisi le moins disant. Les travaux seront réalisés avant début juin 2015.

◆ AMO école : Plusieurs rendez vous ont eu lieu avec l'architecte, à ce jour , montage des dossiers, choix des priorités, constitution des lots à travaux et choix des corps de métiers.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23H00.

Le Maire,

François HOUSSEAU.